AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1908
FR0000120644-FS0895

23 août 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DANONE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 août 2016, la société de droit américain Massachusetts Financial Services (MFS) Company[1] (111 Hunington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 août 2016, le seuil de 10% du capital de la société DANONE et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 65 536 478 actions DANONE représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et 9,58% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions DANONE sur le marché.

[1] Commercialement dénommée « MFS Investment Management » et contrôlée par la société Sun Life Financial cotée à la bourse de Toronto. La société MFS Financial Services Company déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 655 892 000 actions représentant 683 997 789 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.